

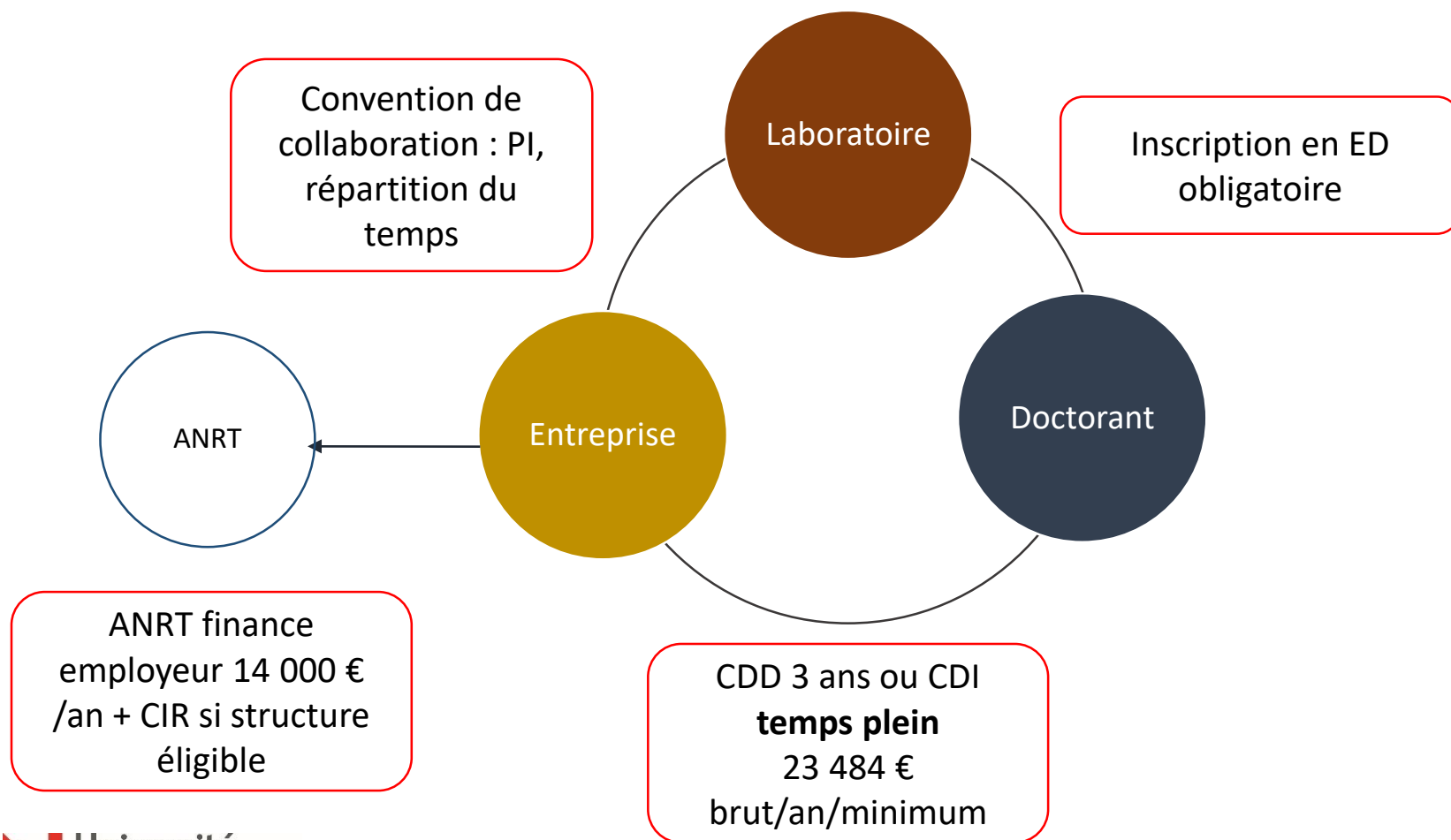
Les conventions industrielles de formation par la recherche

Quelques chiffres

- 1450 allocations ANRT en 2019 : **28% SHS** (sciences de l'homme et sciences de la société)
- 80% de projets acceptés dans toute la France, **75% dans les SHS**. Refus tenant plus à la solidité financière de la structure
- Près d'un doctorant sur 3 reste dans l'entreprise après la CIFRE
- Une trentaine de CIFRE à UPN en 2019

Présentation du dispositif

- Trois partenaires et trois types de convention



Comment monter sa CIFRE

- L'ANRT ne propose pas d'accompagnement personnalisé pour identifier les structures (labo et entreprise)
 - Le doctorant ou le laboratoire peuvent déposer en ligne des candidatures ou consulter des offres des entreprises :
www.anrt.asso.fr
 - Forum organisé chaque année en février-mars
 - ANRT organise des RDV tél avec les entreprises
- Dossier CIFRE à remplir en ligne. Les dossiers peuvent être déposés à tout moment sur le site de l'ANRT
- Délai d'instruction : entre 2 et 3 mois à compter de la réception du dossier complet
 - **Date de début de la CIFRE = date d'acceptation**, peut être retardée à la date du contrat de travail
 - Si la CIFRE est acceptée après le 1^{er} mai, la première inscription à l'ED peut être reportée sur la rentrée universitaire prochaine

Focus sur le dossier : 4 onglets

- Présentation
 - de l'entreprise
 - du laboratoire : **contacter le chargé d'appui**
- Renseignements sur le candidat : CV à jour, lettre de motivation, notes de M2 déjà obtenues
- 3 lettres formelles d'engagement :
 - de l'entreprise
 - Du laboratoire et de l'ED : **consulter le site de la Fédération EPNR rubrique doctorants**
- Description du projet de recherche (3 à 5 pages minimum et bibliographie)

Conditions candidat

- Avoir un master ou diplôme équivalent (pour étranger par ex)
- Ne pas être inscrit depuis plus de **9** mois en thèse à la date de dépôt
- Ne pas avoir travaillé plus de **9** mois pour l'entreprise (de façon continue ou discontinue) à la date de réception du dossier par l'ANRT (hors période de stage et d'apprentissage)
- S'inscrire à l'ED

Avantages doctorant

- Double expérience académique et sur le marché de l'emploi
- Un taux de soutenance élevé : plus de 90%
- Emploi de 90% dans les 6 mois de la CIFRE. Près d'un doctorant sur 3 reste dans l'entreprise après la CIFRE

Conditions employeur

- Etre une structure établie sur le territoire français (TPE, PMI, collectivités, ONG, cabinet de professions libérales...)
- Le sujet de recherche doit s'inscrire dans l'activité de l'entreprise
- Conclure un CDD de 3 ans ou CDI avec le doctorant :
attention aux clauses négociées :
 - Répartition temps laboratoire et temps entreprise
 - Propriété intellectuelle
- Salaire minimal brut : 23 484 € (en moyenne 30 000 euros)

Avantages employeur

- Obtenir des résultats innovants en réponse à une problématique de l'entreprise
- S'appuyer sur les ressources et compétences scientifiques du laboratoire
- Sécuriser le temps consacré à la R&D : durée précise, financement de la recherche bien défini
- Avantages financiers :
 - Subvention ANRT
 - Avantage financier CIR (voir guide CIR sur le site du MESRI)
 - Crédit impôt jeune docteur : embauche à la sortie de la CIFRE pendant 2 ans

CIFRE et service valorisation de la DRED

La convention de collaboration est une convention signée entre l'employeur et le laboratoire.

La convention doit être signée dans les **6 mois** qui suivent le début du CIFRE

Elle doit comporter un certain nombre de clauses : clauses de protection des données, financement des travaux, répartition du temps de travail employeur et laboratoire...



Dès le début
du projet

Contacter la
DRED

Chargé
d'appui

- Pour la négociation des clauses
- Pour anticiper les délais (circuit des conventions)